

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 11/09/2024 - A2024/010570 - 2021 B 00784 - 897 691 796 - A CENTAURE

A CENTAURE

Société par actions simplifiée au capital de 10.195.000 €

Siège social : Meylan (38240) – 7, Chemin de la Dhuy

897 691 796 RCS Grenoble

(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 12 AOÛT 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux-mille vingt-quatre,

Le douze août,

A dix heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, par visioconférence, sur la convocation qui leur a été faite par le Président du Comité Stratégique de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Médéric Gaillard, en sa qualité de représentant du Président du Comité Stratégique de la Société et d'auteur de la convocation de la présente assemblée.

Monsieur Adrien Sirera est désigné en qualité de secrétaire.

Monsieur Lionel Mercourt, Président de la Société, est également présent, sans voix délibérative.

Le cabinet AHA Audit, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Me Stéphane Rodriguez, conseil de la Société, assiste à l'Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent au moins les deux tiers des actions composant le capital social de la Société.

Le président de séance déclare alors que l'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés et du Président de la Société, les statuts de la Société et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour des présentes délibérations, à savoir :

1. Réflexions sur la cessation des fonctions de Monsieur Lionel Mercourt au titre de ses fonctions de Président de la Société ; le cas échéant, remplacement du Président ;
2. Pouvoir pour les formalités.

Le président de séance déclare que les éléments visés ci-dessus ainsi que tous ceux nécessaires à l'adoption des décisions ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

L'Assemblée donne acte au président de séance de cette déclaration.

Le président de séance ouvre ensuite la discussion sur les points fixés à l'ordre du jour ci-dessus.

Il est donné la parole à Monsieur Lionel Mercourt pour recueillir ses observations éventuelles.

Ce dernier ne souhaite pas s'exprimer.

Monsieur le président de séance fait ensuite part à l'assemblée des modalités de révocation du Président de la Société.

Monsieur le président de séance indique à l'Assemblée que le Comité Stratégique de la Société s'est réunie ce jour et a, préalablement à la présente réunion, (i) autorisé la révocation de Monsieur Lionel Mercourt de ses fonctions de Président, avec effet immédiat et (ii), sous réserve du vote de l'assemblée générale des associés, autorisé la nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Lionel Mercourt dans l'hypothèse où ce dernier serait révoqué par l'assemblée générale des associés.

Monsieur le président de séance rappelle ensuite les dispositions de l'article 11.2 des statuts de la Société aux termes duquel « (...) *le Président peut être révoqué par décision de la collectivité des Associés à la majorité simple à tout moment, y compris pendant la durée de son mandat, et ad nutum* ».

PREMIERE RESOLUTION

(Réflexions sur la cessation des fonctions de Monsieur Lionel Mercourt au titre de ses fonctions de Président de la Société ; le cas échéant, remplacement du Président)

La collectivité des associés,

Après en avoir préalablement discuté et connaissance prise des dispositions de l'article 11.2 des statuts de la Société, qui disposent que « *Le Président peut être révoqué par décision de la collectivité des Associés à la majorité simple, à tout moment, y compris dans la durée de son mandat, et ad nutum. La décision de révocation peut être prise sans préavis.* », et

Sous la condition suspensive de la décision du Comité Stratégique de la Société devant autoriser la présente décision conformément aux stipulations statutaires,

Après avoir également rappelé que Monsieur Lionel Mercourt a été invité à présenter toutes ses observations quant à la fin de son mandat social de Président et à formuler toute question utile,

Après avoir entendu les observations et commentaires de Monsieur Lionel Mercourt sur la possible révocation de son mandat social précédemment rappelée,

Décide, en respect des dispositions statutaires, de révoquer Monsieur Lionel Mercourt, né le 12 janvier 1966 à Montmorency, de nationalité française, demeurant à Beaucaire (30300) – 435 A, Chemin de la Croix de Marbre, avec effet immédiat à compter de la présente délibération, et

Décide de nommer, en remplacement, pour une durée indéterminée :

La société NORN Partners, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Lyon (69004) – 14, rue Calas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 931 770 184, elle-même représentée par Monsieur Olivier Prestel.

La société NORN Partners a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Président dans l'hypothèse où cette dernière serait nommée en cette qualité, et qu'elle n'est soumise à aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 10.195.000

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DEUXIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour les formalités)

La collectivité des associés,

Compte-tenu de l'adoption des délibérations susvisées,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et/ou de dépôt prévues par les lois et règlements en vigueur et qu'il appartiendra de réaliser.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 10.195.000

Voix contre : 0

Abstentions : 0

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau de l'Assemblée.

Albarest Partners

Représentée par Monsieur Médéric Gaillard

Président de séance

DocuSigned by:

Médéric Gaillard

3543A71DFC69439...

Signature

Monsieur Adrien Sirera

Secrétaire

DocuSigned by:

Adrien SIRERA

B7DB8830395E438...

Signature